



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

IUT

Question écrite n° 69643

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le sous-encadrement dont souffrent les jeunes établissements d'enseignement supérieur alors que des universités anciennes bénéficient toujours d'une situation de surencadrement par rapport aux normes ministérielles. Il souhaite notamment connaître les mesures de rattrapage et de redéploiement au bénéfice de ces jeunes établissements envisagées par le Gouvernement. A titre d'exemple, l'IUT de Chambéry, qui a ouvert son troisième département services et réseaux de communication en octobre 2000 et connaît une forte croissance de ses effectifs, ne connaît un taux d'encadrement que de 0,58 % pour les enseignants, le quatrième plus faible de France, et de 0,69 % pour les IATOS. Cette situation se traduit par une fragilisation de l'établissement au moment même où son attractivité liée à la qualité des formations retenues permet d'accueillir de nombreux étudiants attirés par des métiers à débouchés réels.

### Texte de la réponse

Les universités créées au cours des dix dernières années ont bénéficié entre 1997 et 2001 de la création de 695 postes enseignants, 366 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (IATOSS) et 119 emplois de bibliothèque. Pour 2002, elles bénéficieront de 89 emplois enseignants, 71 emplois IATOSS et 21 emplois de bibliothèque supplémentaires. C'est un effort très important, à la hauteur des besoins exprimés par ces universités. Quant aux nouveaux départements d'IUT, ceux ouverts à la rentrée 2001 ont bénéficié de la création de 42 postes enseignants et ceux ouvrant à la rentrée 2002 disposeront pour chacun d'entre eux de 4 emplois enseignants et de 2 emplois IATOSS supplémentaires. En ce qui concerne l'IUT de Chambéry, il a obtenu 4 nouveaux emplois enseignants et 3 nouveaux emplois IATOSS en 2001. Pour 2002, 3 emplois enseignants et 1 emploi IATOSS supplémentaires lui seront aussi attribués. Ces efforts successifs marquent l'intérêt porté à la qualité de l'enseignement dispensé par les universités et les IUT en développement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69643

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6868

**Réponse publiée le :** 29 avril 2002, page 2190